

Luxembourg, le 7 janvier 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« La directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) peut être considérée comme l'instrument central pour la protection des eaux au niveau européen. Depuis le 17 septembre 2018 et jusqu'au 4 mars 2019, elle est soumise à un « Fitness check » par la Commission européenne afin de vérifier si une telle législation a encore sa raison d'être ou si elle nécessite une adaptation. La Commission européenne évaluera également les deux « directives filles », qui sont directement liées à la DCE, à savoir la directive sur les eaux souterraines et la directive sur les normes de qualité environnementale.

Dans ce cadre, une consultation du grand public est organisée, permettant à tous les citoyens d'exprimer leur point de vue et d'apporter leurs suggestions à la révision de la DCE.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- *Madame la Ministre partage-t-elle la crainte de certaines organisations environnementales que la DCE soit remise en question, entraînant potentiellement des effets néfastes pour le milieu aquatique ?*
- *De quelle manière Madame la Ministre entend-elle s'engager afin que la DCE ne perde rien de son efficacité ?*
- *Madame la Ministre n'est-elle pas d'avis qu'il serait opportun d'informer davantage les citoyens quant à leur possibilité de participer activement à la consultation publique ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député